



EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 9

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Fabrice MARTHON par M. Michel BOUYOU à partir de 20h15, Mme Yvette FOURNIER par Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Patrick BROQUERIE par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Acquisition d'une partie de parcelle de terrain située Route de la Croix de Bar

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que Monsieur LEFLERS et Madame ALRIC souhaitent céder leur terrain situé route de la Croix de Bar et correspondant à la parcelle cadastré BX 407, au profit de la Ville de Tulle,
- Considérant que ce délaissé est potentiellement une emprise foncière constructible dans un quartier résidentiel dont une surface en bord de voie peut être utilisée pour l'installation d'un point d'apport volontaire dans une démarche de conventionnement avec Tulle Agglo et que le reste de la parcelle serait remise en vente,
- Vu le plan ci-annexé,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

1 - Décide d'acquérir auprès de Monsieur LEFLERS et Madame ALRIC la parcelle cadastrée BX 407 sise Route de la Croix de Bar au prix de 12 000 €.

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

3 - Les frais d'actes sont à la charge de la commune.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Clément Vergne".

Transmis au Contrôle de Légalité le : 14 AVR. 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 14 AVR. 2025

DG - 14/04/2025

Cette parcelle cadastrée BX 407 appartient à M. Leflers Christophe et Mme Alic Tatiana.

Parcelle 407 Section BX - Tulle

Extrait Cadastrel
Fiche d'information
Rélevé de propriété
Propriétaire(s)
BâtimENTS
Décomposition
Contraintes d'urbanisme
Dossiers d'urbanisme et foncier

Surface cadastrale : 5565 m²
Voie :
Lieu dit : ENGORCE
1er Propriétaire de la parcelle :
Monsieur LEFLERS Christophe Stéphane
Zonage :
N : 3866,350 m² (70,91%)
UD.b : 1586,619 m² (29,09%)



LES PLAINES DE L'ESPINAL



Elle présente une partie située en zone UD.b constructible composée d'un délaissé en virage (1586m^2), ainsi qu'une partie située en zone N naturelle (3868m^2).
La parcelle a une surface totale de 5565 m^2 .

